

SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire

du 22 mars 2013 - 20 heures 00

Le vingt deux mars deux mille treize, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRETRE, Maire.

Etai^{ent} présents : M. Jean-Michel PRETRE, M. Jean RATEAU, M. Dominique LAHAUSSOIS, M. François DENIZOT, M. Jean-Marie DUMÉZ, M. Jean Claude DETABLE, M. Frédéric PRETRE, Mme Agathe BAZIN, Mme Marie-José TISSIER.

Etait absent excusé : Mr André MARTIGNON qui a donné pouvoir à Mr Jean-Michel PRETRE.

Etait absente non excusée : Mme Marylène LAMARRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean RATEAU

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 FEVRIER 2013

Le compte rendu du 15 février 2013 distribué le 21 février 2013 aux membres du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité avec l'ajout suivant de Me Agathe BAZIN concernant sa remarque sur les rythmes scolaires : « il faut aussi faire une proposition de réflexion ».

> VOTE DES 4 TAXES POUR 2013 délibération n°2013/015

Le Conseil Municipal, considérant que le produit attendu permet d'équilibrer le budget primitif 2013 sans augmenter les taxes, vote les taux précédemment appliqués, à savoir :

- Taxe d'habitation16,66%
- Taxe foncière (bâti).....6,13%
- Taxe foncière (non bâti).....34,42%
- Cotisation foncière des entreprises...16,53%

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

> VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2013

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions prévues aux articles 657362 et 6574 du budget primitif comme suit :

- C.C.A.S. de Ciez	5 000,00 €
- Association TOMARIE- Donzy	450,00 €
- Coopérative scolaire de Ciez	800,00 €
- Amicale des pompiers de la Nièvre	200,00 €
- Prévention routière de la Nièvre	200,00 €
- Collège de Donzy	750,00 €
- Association du Moulin de Maupertuis-Donzy	100,00 €
- Anciens combattants de Ciez	400,00 €
- Amicale des pompiers de Ciez	1300,00 €
- Club du champ du Soleil de Ciez	500,00 €
- Club de pétanque de Ciez	800,00 €
- Comité des fêtes de Ciez	900,00 €
- Société de chasse de Ciez	450,00 €
- Dansons à ciez	600,00€
- AFM Coordination TELETHON	200,00€
- Airguns-Tir De Loisir Association (Ciez)	100,00€
- CFA BTP Nièvre - Marzy)	150,00€
- CFA Polyvalent (Marzy)	100,00€
- Divers	3500,00€

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

➤ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL 2012 - délibération 2013/016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur RATEAU Jean, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur PRETRE Jean-Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après en avoir délibéré, hors la présence du Maire,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		344 612,63€	458 043,90 €		458 043,90€	344 612,63€
Opérations de l'exercice	350 846,63 €	520 107,27€	175 574,57 €	548 128,78 €	526 421,20 €	1 068 236,05 €
TOTAUX	350 846,63 €	864 719,90€	633 618,47 €	548 128,78 €	984 465,10 €	1 412 848,68€
Résultats de clôture		513 873,27€	85 489,69€			428 383,58

Besoin de financement

85 489,69 €

Excédent de financement

Restes à réaliser

3 999€

0,00 €

Besoin de financement des restes à réaliser

1 000,00€

Excédent de financement des restes à réaliser

4 999,00 €

Besoin total de financement

81 490,69 €

Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

81 490,69€

au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé

432 382,58 €

au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

3° Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de

au compte 001 (investissement) : excédent d'investissement reporté

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 08 Abstention : 0 Contre : 0

➤ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION délibération n° 2013/017

Le Conseil Municipal valide le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur.

Pour 10 / Abstention : 0 / Contre : 0

➤ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2013

Pour 10 / Abstention : 0 / Contre : 0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
REEL	485 540,35 €	REEL	455 726,50 €
011 Charges à caractère général	194 680,00 €	013 Atténuation de charges	380,00 €
012 Charges de personnel	133 900,00 €	70 Produits des services	146 663,50 €
65 Autres charges de gestion courante	156 960,35 €	73 Impôts et taxes	153 742,00 €
66 Charges financières	0,00 €	74 Dotations, subventions et participations	83 941,00 €
67 Charges exceptionnelles	0,00 €	75 Autres produits de gestion courante	71 000,00 €
022 Dépenses imprévues	0,00 €	76 Produits financiers	
ORDRE (042)	412 568,73 €	ORDRE (042)	442 382,58 €
6811 Dotations aux amortissements	5 135,20 €	722 Travaux en régie - Immobilisations corporelles	10 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	407 433,53 €		
		002 Excédent de fonctionnement reporté 2012	432 382,58 €
TOTAL	898 109,08 €	TOTAL	898 109,08 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 Solde d'exécution négatif 2012 reporté	85 489,69 €	021 Virement de la section de fonctionnement	407 433,53 €
2313 (040) Bâtiments publics	10 000,00 €	2804151 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	5 135,20 €
27638 Autres établissements publics (lotissement Opérations (listées p suivante)	0,00 €	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (virement depuis le résultat de 2012)	81 490,69 €
	423 435,73 €	1323 DCE	6 867,00 €
Restes à réaliser (RAR)	1 000,00 €	024 Produits des cessions	0,00 €
		10222 FCTVA	14 000,00 €
		16 Emprunts	
		041 Compte 2031	0,00 €
		Restes à réaliser (RAR)	4 999,00 €
TOTAL	519 925,42 €	TOTAL	519 925,42 €

➤ LOTISSEMENT « La Coulerette » - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET AFFECTATION DU RESULTAT - délibération 2013/018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur RATEAU Jean, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur PRETRE Jean-Michel, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré, hors la présence du Maire,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				288 861,28 €		288 861,28 €
Opérations de l'exercice	48 959,73 €	48 959,73 €	48 959,73 €	0,00 €	97 919,46 €	48 959,73 €
TOTAUX	48 959,73 €	48 959,73 €	48 959,73 €	288 861,28 €	97 919,46 €	337 821,01 €
Résultats de clôture				239 901,55 €		239 901,55 €

Besoin de financement	0,00 €	
Excédent de financement		239 901,55 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

Besoin de financement des restes à réaliser	0,00 €	
Excédent de financement des restes à réaliser		0,00 €
Besoin total de financement	0,00 €	
Excédent total de financement		239 901,55 €
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de <input type="text"/> au compte 10688 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé		
<input type="text"/> au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté		
3° Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de <input type="text"/> au compte 001 (investissement) : excédent d'investissement reporté		
4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :		
5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;		
6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.		

Pour 08 / Abstention : 0 / Contre : 0

➤ LOTISSEMENT « La Coulerette » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION délibération n°2013/019

Le Conseil Municipal valide le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur.

Pour 10 / Abstention : 0 / Contre : 0

➤ BUDGET 2013 Lotissement « La Coulerette »

Pour 10 / Abstention : 0 / Contre : 0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Réel	Réel	Réel	
011 Charges à caractère général	239 901,55 €	7015 Vente de terrains	0,00 €
6045 Achats d'études, prestations	15 000,00 €		
605 Achat de matériel, équipement	224 901,55 €		
		Ordre (042)	
7133 Variation des encours de production	101 098,45 €	7133 Variation des stocks de terrains	341 000,00 €
TOTAL	341 000,00 €	TOTAL	341 000,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Réel	Réel	Réel	
		001 Excédent d'investissement	239 901,55 €
		Stock initial	<input type="text"/>
		Ordre (040)	
3351 Terrains	341 000,00 €	3351 Terrains : travaux en cours	101 098,45 €
TOTAL	341 000,00 €	TOTAL	341 000,00 €

> SIEEEN : MISE A DISPOSITION DES BIENS ET DES ELEMENTS DU PASSIF NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC - délibération n°2013/020

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de transfert des biens figurant au bilan du service, ainsi que des éléments de passif affecté afférents à ces équipements, établi en liaison avec les services du Trésorier, comptable de la collectivité.

Il précise que ce projet devra être également adopté par le SIEEEN par voie de délibération des instances syndicales et ce dans les mêmes formes.

Les biens mis à disposition dans la cadre de ce transfert de compétence demeurent inscrits à l'actif de la commune, propriétaire, au débit du compte 2423 - Mises à disposition dans le cadre de transfert de compétence.

Il convient de passer les écritures comptables suivantes :

Ecritures d'ordre non budgétaires

Budget principal

Dépenses d'investissement 2423 - Mises à disposition dans le cadre d'un transfert de compétence : 45 461,66€.

Recettes d'investissement 21538 - Réseaux d'éclairage public : 45 461,66€

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

Pour 10 / Abstention : 0 / Contre : 0

> REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS : INSTAURATION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE - délibération n°2013/021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour instaurer la prime IAT. Elle remplacera les 6 heures supplémentaires payées mensuellement. La délibération en date du 28/11/2008 est abrogée.

> ABRIS BUS A JUSSY ET LA MASSERIE - délibération n°2013/022

Le Maire rappelle au Conseil municipal les demandes formulées par des parents d'élèves pour l'installation d'arrêts de bus à JUSSY et LA MASSERIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour installer des abris bus dans ces 2 hameaux.

Des emplacements sécurisés restent à définir.

Le devis de la société LEADER COLLECTIVITE d'un montant de 2 460,00€ HT (soit 2 942,16€ TTC) est retenu.

Pour 09 / Abstention : 0 / Contre : 1

> CHANGEMENT DE LOGICIEL INFORMATIQUE - délibération n°2013/023

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de changer de logiciel informatique à la mairie devenu trop ancien pour faire face aux nouvelles réglementations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité retient le devis de la société SEGILOG :

- contrat de 3 ans

- forfait annuel de 1 970,00€ HT (soit 2 356,12€ TTC)

- droits d'entrée (la première année) de 2 190,00€ HT (soit 2 619,24€ TTC)

L'ancien contrat avec le SIEEEN sera résilié à l'exception de l'assistance du matériel.

Pour 10 / Abstention : 0 / Contre : 0

> AUTORISATION DE POURSUITE D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE JUSSY SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CIEZ

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'intention de poursuite d'exploitation de la carrière de Jussy sur le territoire de la commune de Ciez par la société MEAC.

Une demande d'autorisation va être déposée à cet égard en préfecture.

➤ **AFFAIRES DIVERSES**

- Lotissement : reprise des travaux prévue le 15 avril
- Carte communale : visite sur le terrain le mercredi 03 avril
- F. DENIZOT : l'appartement du café « Le Ruisseau » devait être libéré en Mai 2013 : est-ce le cas ? la location en l'état est-elle envisageable ?
- A. BAZIN : dessus du mur devant la mairie à nettoyer - branches à ramasser après taille des haies - où en sont les travaux des eaux pluviales du quartier noir et la réparation des pompes ? - rythmes scolaires : motion rédigée pour le Conseiller Général, député, Ministre
- F. PRETRE : publicité du lotissement à lancer
- changement du panneau d'affichage devant l'église
- pressoir : il sera installé devant l'église

La séance est levée à 22h45

Le Maire

